



# Les commissions sportives nationales 2020 2024

## **Les principales missions conduites par les commissions sportives nationales sont :**

Le développement de la pratique des différents secteurs (pratiques compétitives, pratiques non compétitives, sport-santé, sport adapté jeunes...);

L'élaboration et le suivi de la réglementation de la discipline Sport Adapté ;

L'organisation technique des championnats de France (depuis l'étude des candidatures, jusqu'au bilan des championnats) ;

La formation des Officiels (juges et arbitres ...), constituer un corps arbitral propre à la FFSA ;

La formation des encadrants (Initiateurs, entraîneurs, module 2 de l'AQSA...);

Les relations avec les fédérations homologues (essentiellement assurée par l' élu du comité directeur référent de la discipline) ;

Le repérage de la « relève » : pour les disciplines de haut niveau ou pratiquées à l'international.

**Les commissions sont coordonnées par un cadre technique de la Direction technique nationale.**

**Un élu du comité directeur fédéral est référent pour chacune de commissions.**

## **La Paralympiade 2020 – 2024**

Toutes les commissions devront proposer un Projet de développement formalisé sur 4 ans, comprenant :

L'évolution des règlements de compétition de la discipline :

- L'organisation de la gestion des championnats de France par les membres de la commission
- Description du parcours de qualification aux championnats de France
- La rédaction d'un cahier des charges technique pour l'organisation des championnats de France et d'un cahier des charges par classe si nécessaire pour les COL
- Le nombre d'épreuve ouvertes aux championnats de France
- Les modalités d'attribution des titres pour les épreuves de moins de 3 participants engagés ;
- La prise en compte de la catégorie AB dans les disciplines où ils sont peu représentés
- L'harmonisation des catégories d'âge, des classifications d'équipes et des règles de surclassement pour les sports collectifs
- Les modalités de qualification aux championnats internationaux lors des championnats FFSA
- Le Repérage de la « relève » en lien avec les pôles France, pour en préciser le cadre, les acteurs et les critères

### L'offre de pratique non compétitive

- Conception de défis (découverte, santé, performance)
- Programmes sport santé en lien avec la commission nationale sport santé
- Programmes SAJ en lien avec la commission nationale sport adapté jeunes (Je découvre, je joue, je m'entraîne)

### Le développement de la stratégie de formation :

- Diagnostics territoriaux pour évaluer les besoins de chaque zone sportive ou ligue
- Formation des encadrants (Initiateur, module 2 AQSA)
- Formation des Officiels
- Formation de formateurs, principalement officiels pour déploiement régional
- Travail inter commission pour concevoir un socle commun de formation pour les officiels
- Formation avec dispositifs aménagés pour les sportifs licenciés

### Organisation et coordination des CSN:

- Positionnement des membres par secteur (noms et missions)
- Animation du réseau des référents régionaux
- Réunions de la CSN plénière ou par thématique
- Coordination par un cadre technique
- Un élu référent du comité directeur

### Les candidatures se feront en référence à ces secteurs.

- Compétitif : Organisation des championnats, règlements (2 membres)
- Non compétitif : Défis, SAJ, Sport Santé (2 membres)
- Formation : AQSA, Initiateurs, Officiels (2 membres)

**Pour l'appel à candidature les candidats devront se positionner sur au moins un secteur et prioriser 1, 2 et 3, si plusieurs secteurs sont choisis.**

- Compétitif : Organisation des championnats, règlements
- Non compétitif : Défis, SAJ, Sport Santé
- Formation : AQSA, Initiateurs, Officiels